

# NOS OFFRES EN AGROÉQUIPEMENT



## MACHINISME

- ▶ Contrôle pulvérisateur
- ▶ Banc d'essai tracteur
- ▶ Estimation de matériels agricoles
- ▶ Conseil individuel machinisme
- ▶ Vérification des engins de levage
- ▶ Contrôle de machine à traire



## BÂTIMENT

- ▶ Bovin laitier
- ▶ Bovin viande
- ▶ Caprin
- ▶ Ovin
- ▶ Équin
- ▶ Aviculture
- ▶ Distillerie
- ▶ Stockage d'effluents
- ▶ Stockage de fourrages
- ▶ Photovoltaïque
- ▶ Méthanisation
- ▶ Chais de vieillissement, de stockage des eaux de vie, de vinification



## ÉCONOMIE DE CARBURANT

- ▶ Conduite économique
- ▶ Remboursement de la TIC



## INFOS RÉGLEMENTAIRES & TECHNIQUES

- ▶ Circulation
- ▶ Réglementation convoi
- ▶ Quad
- ▶ Choix de buses



## INNOVATION

- ▶ Groupe de référence

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE  
VOS CONSEILLERS AGRÉÉS EN  
«AGRO-ÉQUIPEMENT»

VOUS TROUVEREZ  
ÉCOUTE & CONSEILS

Chambre d'agriculture de la  
**CHARENTE-MARITIME**

**05.46.50.45.00**

FABIEN TESSIER

Chambre d'agriculture des  
**DEUX-SÈVRES**

**05.49.77.15.15**

DANIEL COLIN

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OFFRES  
EN AGROÉQUIPEMENT SUR NOS SITES



[deux-sevres.chambre-agriculture.fr/](http://deux-sevres.chambre-agriculture.fr/)  
[charente-maritime.chambre-agriculture.fr/](http://charente-maritime.chambre-agriculture.fr/)



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
CHARENTE-MARITIME  
DEUX-SÈVRES

SERVICES - CONSEILS - FORMATIONS

# PROAGRI

## AGRO-ÉQUIPEMENT

### VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES ENGIN DE LEVAGE

À RENOUELER TOUS  
LES 6 MOIS !



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
CHARENTE-MARITIME  
DEUX-SÈVRES

## AGRO-ÉQUIPEMENT

### FAIRE VÉRIFIER SES ENGINS DE LEVAGE

#### Qui est concerné ?

- Tout exploitant agricole, employeur de main d'œuvre ou non, est visé **par l'obligation de vérifier périodiquement ses engins de levage.**

#### Pourquoi cette vérification est-elle nécessaire ?

- Pour déceler en temps utile toute détérioration susceptible de créer un danger pour l'utilisateur.  
Les rapports de vérifications périodiques, remis, pourront vous être demandés lors des contrôles de l'Inspection du Travail.

#### Les matériaux concernés :

- Les télescopiques, tracteurs/chargeurs, pelles, tractopelles, lève-sacs à vérin, benne élévatrice, ...

## VOS ENGIN DE LEVAGE

#### Quels sont les risques en cas de contrôle ?

- En cas de non respect de cette réglementation et en cas d'accident, l'absence de vérification peut aller jusqu'à une **aggravation de la responsabilité** de l'exploitant, mais aussi la non-prise en charge par les assurances.
- Le registre de sécurité censé être tenu par le chef d'exploitation peut être exigé par **l'inspection du travail.**

#### À quelle fréquence réaliser ces tests ?

- **Tous les six mois pour un engin effectuant du levage** (bottes, sacs d'engrais, pallox, divers produits finis)
- **Tous les ans pour un appareil n'effectuant pas de levage, mais de la manutention en vrac** (chargeur à fumier, à terre, pelle sans oeillet de levage sur flèche, ...)



## MÉTHODES

#### ➤ Nos spécialistes vérifient :

- **l'état général** : corrosions, usure, présence de fuites...
- **contrôles en fonctionnement**: maintien de la charge, jeux des axes, fonctionnement des clapets, freinage, sécurité, ...
- À l'issue de l'examen, un rapport de test est réalisé qui sera conservé dans le registre de sécurité.

## RÉFÉRENCES

UNE EXPERTISE RECONNUE DANS LA  
PROFESSION DEPUIS PLUS DE 20 ANS !

## VALEURS

COMPÉTENCE, PROXIMITÉ, INDÉPENDANCE,  
DISCRÉTION

Nos conseillers vous assurent neutralité et souplesse d'intervention. Nos Chambres d'agriculture sont certifiées pour vous offrir le meilleur service.